

Conseil d'Administration du CCAS du 24 janvier 2024 Procès-verbal de la séance n°2024.01

Date de Convocation Le vingt-quatre janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis.

Le 16 janvier 2024

Nombre de conseillers

Etaient présents :
M. Laurent RICHARD, Président,
Mme Guylène BIGOT, Mme Bénédicte BEYENS, Mme Katia CHAUVET,
M. Gilles BACHELET, Mme Eliane FAVRON, Mme Aurélie SCHEMEL,
Mme Sophie FOURNIAU, M. Eric HENNEGUELLE, Mme Jacqueline DUPRAT.

En exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 03

Votants : 13

Pouvoirs :

M. Philippe BEAUVAIS à M. Laurent RICHARD,
Mme Sophie RANDUINEAU à Guylène BIGOT,
Mme Françoise MORISSE à M. Eric HENNEGUELLE.

Absents excusés : M. Philippe BEAUVAIS, Mme Sophie RANDUINEAU, M. Daniel BATARD,
Mme Martine DELIGEON, Mme Françoise MORISSE.

Secrétaire de séance : Mme Guylène BIGOT

Ⓞ **Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023 :**

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

Ⓞ **Les orientations budgétaires 2024 :**

Le Conseil d'administration a pris acte des orientations budgétaires avec la présentation du rapport (ROB).

Ⓞ **Aide financière :**

Mme BIGOT, Vice-Présidente, présente une demande d'aide financière :

- **Cas n°01-2024 :** souhaite une aide pour le paiement des participations forfaitaires et des franchises médicales auprès de la MSA.
- Il est décidé à l'unanimité, d'accorder **100€** pour le paiement des participations forfaitaires et des franchises médicales à la MSA.

Ⓞ **Choix du traiteur : repas des anciens 2024 :**

-M Le Président demande s'il est possible d'aborder un point non prévu initialement à l'ordre du jour ; le choix du traiteur pour le prochain repas des anciens. Il est décidé à l'unanimité d'aborder cette question.

Le choix se porte entre **Le GRILLON** de Sorigny et **Aux Réceptions Tourangelles** de Montlouis-Sur-Loire. Après avoir étudié les deux propositions, un débat s'en suit sur la question du menu et du prix.

Il est décidé à 7 voix contre 10 de choisir le traiteur de Sorigny, LE GRILLON. Toutefois, il devra-être demandé au prestataire d'incorporer dans le tarif ; soit un chou supplémentaire sur le dessert profiteroles, où de prévoir une pause fraîcheur type « trou Normand ».

© Questions et informations diverses :

Monsieur Le Président informe que suite à la démission de deux membres du Conseil d'administration, il va falloir retrouver deux nouveaux membres. Une discussion s'en suit et une réflexion est donnée pour les jours à venir.

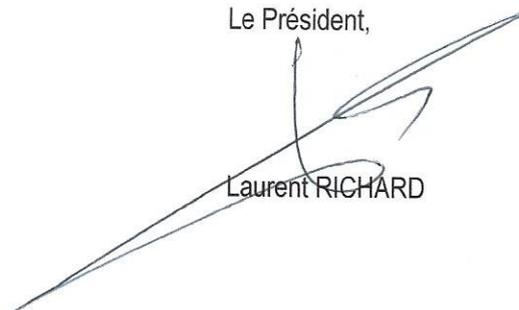
Fin de séance : 19h35.

La secrétaire de séance



Guylène BIGOT

Le Président,



Laurent RICHARD